

vivre et travailler sous un régime de tolérance, qui fut néanmoins assez dur, au moins dans la pratique. Les Catholiques, qui formaient la très grande majorité de la population, supportaient avec impatience, il faut le reconnaître, l'application de ce régime, et le Roi se montra le plus souvent plus libéral que le peuple.

Nous n'avons ni à exposer les dispositions principales de cet édit qui, comme nous venons de le dire, n'étaient pas nouvelles, ni à faire l'histoire du temps pendant lequel il fut en vigueur. Le cours des événements depuis 1598 jusqu'en 1685, a été décrit plus d'une fois par des écrivains qu'inspiraient des sentiments opposés, et ce n'est pas à nous d'expliquer les causes diverses qui conduisirent à la révocation de l'édit de Nantes, accomplie le 18 octobre 1685.

Pendant plus de quatre-vingts ans, les Huguenots, au moins dans certaines provinces, furent en sécurité au milieu de la population catholique, et il ne semble pas que, dans le domaine du travail, leur condition ait été rendue difficile.

Pour ne parler que de Lyon, il faut rappeler que cette ville, où le souvenir n'était pas perdu des excès de tout genre qui avaient été commis pendant son occupation par les Huguenots, avait été, à la Saint-Barthélemy, le théâtre de violences et de massacres, et que la fureur populaire s'y était donné pleine carrière. On pouvait s'attendre que des sentiments de haine ou au moins de répulsion se seraient manifestés d'une façon générale. Il n'en fut pas ainsi. Dans le cours ordinaire des choses, l'esprit de liberté et de tolérance était regardé comme le meilleur instrument pour la fortune de la ville ; le contact incessant avec des étrangers, des réfugiés, des exilés, de tout pays et de toute religion, avait exercé une action sur les idées et les habitudes, avait